



## COTISATION 2014-2015

Chers collègues,  
Chers membres de la Société,

Le montant de la cotisation s'élève pour l'année à 25 euros<sup>1</sup>. Le versement de la cotisation s'effectue :

- soit par virement postal, au compte de la Société d'Histoire du Droit :

CCP 14897-08D020 – PARIS  
Références internationales :  
IBAN : FR05 – 3004-1000-0114-8970-8D02-013  
BIC : PSSTFR PPPAR

- soit par virement bancaire, au compte de la Société d'Histoire du Droit (STE HISTOIRE DU DROIT) :

BNP PARIS SORBONNE  
Code Banque : 30004  
Code Guichet : 00741  
Numéro de compte : 00027024901  
Clé RIB : 28  
IBAN : FR76 3000 4007 4100 0270 2490 128  
BIC : BNPAFRPPPRG

- soit par chèque bancaire, libellé au nom de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU DROIT et adressé au trésorier : Boris BERNABÉ, 51, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

Les espèces ne sont plus acceptées.

La cotisation est payable chaque année dès la séance de rentrée de la Société pour l'année universitaire. En cas d'oubli, la cotisation peut être réglée à tout moment, soit spontanément, soit sur relance. Elle ne vaut que pour l'année universitaire en cours.

Comptant sur l'affectio societatis qui doit animer chacun de nous, le Bureau serait reconnaissant à chaque membre de bien veiller à se tenir à jour du paiement de sa cotisation.

Pour le Bureau

Le Trésorier  
Boris BERNABÉ

---

<sup>1</sup> En vertu de l'article 2 des statuts de la Société, le paiement de la cotisation n'a pas pour conséquence l'attribution de la qualité de membre.